

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 2 (NM2)

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les 56 équipes sont réparties en 4 poules de 14 équipes.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule disputent des 1/4 de finale.

Les rencontres des 1/4 de finale sont déterminées par tirage au sort (1<sup>er</sup> d'une poule contre 2<sup>ème</sup> d'une autre poule) et se dérouleront au meilleur des trois matches :

- Match Aller : 2<sup>ème</sup> contre 1<sup>er</sup> ;
- Match Retour : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup> ;
- Belle éventuelle : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>.

Par dérogation à l'article 4 de ce présent règlement, les rencontres se disputeront sur 2 week-ends sportifs selon l'organisation suivante :

- Match Aller : Le samedi à 20h00 (week-end 1) 2<sup>ème</sup> contre 1<sup>er</sup> ;
- Match Retour : Le vendredi à 20h00 (week-end 2) 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup> ;
- Belle éventuelle : Le dimanche à 15h30 (week-end 2) 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>.

### FINALE A QUATRE

Les équipes vainqueurs des ¼ de finale disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort sur un week-end, terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre (rencontre n°1, rencontre n°2) est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
  - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
  - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales :
  - Rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place : Le dimanche à 13 h 15
  - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place est obligatoire.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre.

### ACCESSION EN NM1

Les équipes qualifiées pour la Finale à Quatre accèdent au Championnat de France de NM1 sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

### RELÉGATION EN NM3

Les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> de chaque poule de la phase 1 descendent en championnat NM3 pour la saison suivante.



<p><b>ARTICLE 2 - EQUIPES</b></p>	<p>a) Les équipes descendants des divisions supérieures ;                  b) Les équipes maintenues en division NM2 de la saison précédente, selon le Règlement ;                  c) Les équipes issues de la division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NM3.                  Au total : <b>56</b> équipes.</p>																																																														
<p><b>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</b>                  (Juin 2018 – Décembre 2018 – Mai 2019 – <b>Février 2020</b>)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 30%;">Domicile</td> <td colspan="2">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Extérieur</td> <td colspan="2">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td><b>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</b></td> <td colspan="2">4</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td colspan="2">1</td> </tr> <tr> <td><b>0C</b></td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td><b>2C ou 2CAST (hors CTC)</b></td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td colspan="2">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>2</td> <td>OU 1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </table> <p>* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation NM2 pour les centres de formation agréés **</th> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="width: 20%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 30%;">Domicile</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (Nb maximum)</td> <td><b>1C ou T</b></td> <td>2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type <b>1C ou T</b>, âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans limitation du nombre de licence <b>1C ou T</b></td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>0C</b></td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td><b>2C</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>0CAST (Hors CTC)</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>* Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.                  ** Ces règles sont également applicables :                  - Aux Centres de Formation ayant régulièrement déposés une demande d'agrément                  - Aux Centres de Formation bénéficiant d'un agrément et dont l'équipe première évolue en NM1</p>	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum			Extérieur	8 minimum / 10 maximum		Types de licences autorisées (nb maximum)	<b>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</b>	4		ASP	1		<b>0C</b>	Sans limite		<b>2C ou 2CAST (hors CTC)</b>	0		Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite		Vert	Sans limite		Jaune (JN)*	2	OU 1	Orange (ON)*	0	1	Règles de participation NM2 pour les centres de formation agréés **			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives	Types de licences autorisées (Nb maximum)	<b>1C ou T</b>	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type <b>1C ou T</b> , âgés de moins de 21 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans limitation du nombre de licence <b>1C ou T</b>	ASP	0	<b>0C</b>	Sans limite	<b>2C</b>	0	<b>0CAST (Hors CTC)</b>	0	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune (JN)*	2	Orange (ON)*	0
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum																																																													
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum																																																													
Types de licences autorisées (nb maximum)	<b>1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</b>	4																																																													
	ASP	1																																																													
	<b>0C</b>	Sans limite																																																													
	<b>2C ou 2CAST (hors CTC)</b>	0																																																													
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																													
	Vert	Sans limite																																																													
	Jaune (JN)*	2	OU 1																																																												
	Orange (ON)*	0	1																																																												
Règles de participation NM2 pour les centres de formation agréés **																																																															
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																													
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives																																																													
Types de licences autorisées (Nb maximum)	<b>1C ou T</b>	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type <b>1C ou T</b> , âgés de moins de 21 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans limitation du nombre de licence <b>1C ou T</b>																																																													
	ASP	0																																																													
	<b>0C</b>	Sans limite																																																													
	<b>2C</b>	0																																																													
	<b>0CAST (Hors CTC)</b>	0																																																													
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																													
	Vert	Sans limite																																																													
	Jaune (JN)*	2																																																													
	Orange (ON)*	0																																																													

<b><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></b>	Samedi à 20h00
<b><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></b>	Classement : H2
<b><u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (DECEMBRE 2018)</u></b>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;  <b>+</b>                  2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p><b><u>OU</u></b></p> <p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;  <b>+</b>                  1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13)  <b>+</b>                  1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>

